

Délibération n° 2018-145

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF À LA PRÉEMPTION DES PARCELLES AS 68, AS 75P ET AS 76 AVEC LES SOCIÉTÉS SAS PARC DE L'ATLANTIQUE, FAD IMMO ET BDM ET LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 76
Présents : 62
Présents et représentés : 73
Votants : 73

Le mercredi 27 juin 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 21/06/2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2018-145

M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHILIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

Délibération n° 2018-145

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Franck GAUDART
 Mme. Patricia VINCENT donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU
 Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI
 M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Mme. Ouiam HAMMAN donne pouvoir à M. Paul LORIDANT
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
 Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Mme. Rafika REZGUI
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 M. Raymond RAPHAEL donne pouvoir à M. Christian LECLERC
 M. Christian PAGE donne pouvoir à M. Patrice GILBON

DELEGUES ABSENTS

Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Pierre COSTI

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF À LA PRÉEMPTION DES PARCELLES AS 68, AS 75P ET AS 76 AVEC LES SOCIÉTÉS SAS PARC DE L'ATLANTIQUE, FAD IMMO ET BDM ET LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Jean-François VIGIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur ;

CONSIDERANT que par trois décisions du 13 février 2018, le Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay a décidé de préempter trois parcelles sur le parc de l'Atlantique à Courtaboeuf, cadastrées AS 75p, AS 76 et AS 68 p-g, aux prix et conditions, afin de constituer des réserves foncières permettant l'accueil de TPE – PME à vocation technologique ;

CONSIDERANT que ces décisions de préemption ont fait l'objet de plusieurs recours contentieux :

- La SAS Parc de l'Atlantique a demandé l'annulation de ces trois décisions de préemption devant le Tribunal administratif de Versailles par trois requêtes enregistrées sous les numéros 1802606-9, 1802608-9, 1802611-9 ;

- La société FAD IMMO a demandé l'annulation des décisions de préemptions relatives aux parcelles AS 75p et AS 76 devant le Tribunal administratif de Versailles par deux requêtes enregistrées sous les numéros 1802586 et 1802584 ;

CONSIDERANT que les décisions de préemption sont susceptibles d'être entachées d'illégalité en raison d'actes antérieurs irréguliers, il a été procédé au retrait de ces décisions, après avoir respecté la procédure contradictoire prévue aux dispositions de l'article L.122-1 du Code des relations entre le public et l'administration ;

CONSIDERANT, qu'en parallèle, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la commune de Villebon-sur-Yvette se sont rapprochées de la SAS Parc de l'Atlantique et la société FAD IMMO afin de mettre fin à tous les litiges en cours et à venir, et à toutes contestations entre elles, en contrepartie de concessions réciproques ;

CONSIDERANT qu'un projet de protocole d'accord a donc été rédigé entre la SAS Parc de l'Atlantique, la société FAD IMMO, la société BDM (se substituant à la société FAD IMMO), la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (en tant que parties) et la ville de Villebon-sur-Yvette (en tant qu'intervenante) ;

Délibération n° 2018-145

CONSIDERANT que la présente délibération a pour objet, d'une part, de soumettre le projet de protocole au conseil communautaire pour approbation et, d'autre part, d'autoriser le président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay à signer le protocole ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE le projet de protocole d'accord entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, la SAS Parc de l'Atlantique, FAD Immo et la commune de Villebon sur Yvette ;
2. AUTORISE le Président à signer ledit protocole d'accord et tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 27 juin 2018
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (72 VOIX)

Délibération n° 2018-145

- 72 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, M. Gilles GOBRON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON
- 0 CONTRE :
- 1 ABST. : Mme. Chrystel LEBOEUF

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20180627-lmc124172-DE-1-1

Date AR Préfecture :

29/06/18

- Affichée / Publiée le 29/06/18

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.